



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 avril 2017**

Délibération n° 2017-1891

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Partenariat avec la société anonyme sportive et professionnelle (SASP) Lyon hockey club Les Lions (LHC) - Attribution d'une subvention pour la saison 2016-2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 mars 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Berra (pouvoir à Mme Maurice), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Iehl (pouvoir à M. Hémon), Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Piegay (pouvoir à Mme Poulain), Veron (pouvoir à M. David).

Conseil du 10 avril 2017**Délibération n° 2017-1891**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Partenariat avec la société anonyme sportive et professionnelle (SASP) Lyon hockey club Les Lions (LHC) - Attribution d'une subvention pour la saison 2016-2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Les articles L 113-2 et 3 du code du sport prévoient que les associations sportives ou les sociétés sportives peuvent recevoir des subventions publiques pour la réalisation de missions d'intérêt général. Le montant maximal de ces aides ainsi que les missions d'intérêt général concernées sont précisés dans les articles R 113-1 et R 113-2 du code du sport.

La participation à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale fait partie de ces missions d'intérêt général tout comme la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives (article R 113-2 du code du sport).

Ainsi, au vu de ces dispositions, la Métropole de Lyon peut intervenir pour soutenir financièrement les clubs sportifs au titre de ces actions.

II - Objectifs

Le club sportif Lyon hockey club (LHC) a été créé en 1977. Il est l'héritier des clubs existants depuis 1907 (Sporting club de Lyon puis Club des patineurs lyonnais à partir de 1953). Une société anonyme sportive et professionnelle (SASP) a été créée en 2009 pour accompagner l'évolution du club ayant accédé au plus haut niveau. L'association Lyon hockey club continue, pour sa part, de prendre en charge les activités de formation et développe le hockey loisir auprès des jeunes ; elle compte près de 500 licenciés dont une centaine sont gérés par la SASP. Le club sportif repose donc aujourd'hui sur deux entités distinctes, l'association Lyon hockey club et la SASP LHC Les Lions.

Depuis 2014 le LHC Les Lions évolue en ligue Magnus, le niveau sportif le plus élevé du hockey sur glace français. Il ne bénéficiait jusqu'alors d'aucune subvention de la Communauté urbaine de Lyon et de la Métropole. Pour la saison 2016-2017, la part des subventions publiques ne représente que 20 % du budget global du club (budget global 2016 : 1,5 M€), ce dernier faisant porter l'effort sur la recherche de nouvelles recettes. L'objectif est de parvenir à stabiliser le club au sein du top 4 de la ligue Magnus. L'un des objectifs importants du club à moyen terme (d'ici 2018) consiste en la réalisation d'un nouveau lieu d'entraînement permettant d'accueillir, notamment, un centre de formation labellisé.

Le projet du club, les actions qu'il entend conduire ainsi que les perspectives sportives et financières pour la saison 2016-2017 ont été présentés aux groupes politiques de la Métropole le 2 décembre 2016, par les dirigeants de la SASP, dans le cadre d'une rencontre présidée par monsieur Guy Barral, Vice-Président de la Métropole en charge des sports.

Lors de la saison 2015-2016, le club a bénéficié d'une subvention de 80 000 € pour des actions conduites dans le champ des actions éducatives, de l'insertion et de la cohésion sociale et pour la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives, telles que définies aux articles L 113-2 et 3, R 113-1 et suivants du code du sport.

L'objet de la délibération porte sur le financement, par la Métropole, pour la saison 2016-2017, des actions conduites par la SASP Lyon hockey club dans les mêmes champs que ceux précédemment cités.

III - Compte-rendu de l'activité pour l'année 2015-2016 et bilan

Le bilan des actions conduites lors de la saison 2015-2016 a fait l'objet d'une présentation par les dirigeants du club le 2 décembre 2016, en présence de monsieur le Vice-Président Guy Barral et de représentants des différents groupes politiques de la Métropole.

Le club a engagé les actions suivantes lors de la saison 2015-2016 :

Thématique	Libellé action	Montant (en €)
participation à l'animation	places pour les matchs destinées aux écoles et associations	3 250
	venue d'écoles lors des entraînements des Lions - rencontre avec les joueurs	1 000
actions de sensibilisation et d'insertion auprès de l'association Lyon hockey club	venue des joueurs professionnels	3 000
	invitation pour les équipes jeunes lors de la soirée LHC	4 000
opération Ice hockey academy - création d'une patinoire servant à la découverte du hockey - 10 000 jeunes	mise à disposition de personnel	10 000
	achat de matériel sportif	4 000
	achat de billetterie/découverte	5 000
	mise en place d'une patinoire mobile artificielle	25 000
	promotion auprès des écoles/impression livrets pédagogiques	1 000
	mise à disposition du personnel LHC Les Lions pour le management de l'opération	1 500
actions de sensibilisation auprès des supporters/sécurité du public	soirée de présentation de la saison aux abonnés	2 540
	action de formation sur site	9 710
	achat de places de matchs à l'extérieur	10 000
	Total	80 000 €

Afin de favoriser son ancrage sur le territoire et la promotion du hockey sur glace, le club a engagé, depuis plusieurs années, des actions visant à rencontrer de nouveaux publics cibles. Ainsi, le club a distribué de nombreuses places aux écoles et aux associations qui en font la demande, ce type d'action s'inscrivant désormais dans la durée. Un nouveau public découvre ainsi les valeurs du hockey sur glace avec la possibilité de s'inscrire ensuite au sein de l'école de hockey du club (association).

L'une des opérations emblématiques conduites par le club est la reconduction de l'Ice hockey academy, dont le succès est grandissant auprès des jeunes de 6 à 15 ans. Cette patinoire mobile peut être installée en divers endroits de l'agglomération et, durant la saison, elle a été proposée à Vaulx en Velin et Givors, notamment, où elle a été le support d'opérations d'animations associant des publics de divers horizons.

D'une manière générale le club a poursuivi, lors de la saison 2015-2016, ses actions visant à l'inscrire de manière plus visible dans la vie des différents territoires de la Métropole. Cet effort se poursuivra lors des prochaines années.

Enfin, dans une période particulièrement sensible, le club a renforcé la formation de ses stadiers (collaborateurs du club). L'enjeu est double, d'une part, garantir un accès aisé et un confort pour les spectateurs au sein de l'enceinte sportive (patinoire Charlemagne à Lyon), d'autre part, garantir un contrôle d'accès efficace, dans le respect des normes en vigueur et une sécurité maximale durant les rencontres.

IV - Programme d'actions pour la saison 2016-2017

Dans le cadre de sa politique de formation des jeunes et d'ouverture sur le quartier Confluence et, plus largement, dans la poursuite de sa politique d'ouverture sur la cité et l'agglomération, le Lyon hockey club conduit diverses actions depuis plusieurs années.

Tout d'abord, dans le cadre du projet Confluence et de l'arrivée de nombreux nouveaux habitants, la SASP LHC Les Lions a souhaité créer du lien avec les différents acteurs associatifs du quartier comme les associations, écoles, centres sociaux ou maison de jeunesse.

A cette occasion, plus de 500 jeunes ont pu assister aux rencontres des Lions durant la saison alors que près de 150 d'entre eux ont eu la chance de rencontrer les joueurs et d'assister à une présentation ludique de ce sport et de ses valeurs.

Le club a noué depuis deux saisons des partenariats avec deux clubs de la ligue américaine de hockey professionnel (NHL) : le Lightning de Tampa Bay et son club affilié de la ligue américaine de hockey (AHL), le Crunch de Syracuse. Ce partenariat permet, notamment, au club de bénéficier d'échanges de savoir-faire (entraînement, suivi des joueurs).

1° - Actions en faveur de l'éducation et de la cohésion sociale

Le LHC s'investit dans la vie de la Métropole avec la mise en place d'une animation "hockey" lors de certaines manifestations avec la venue de joueurs professionnels et de l'encadrement technique du club.

Des actions citoyennes sont conduites auprès des jeunes de la Métropole (programme "Casse la glace") avec un objectif de promotion et de découverte de l'activité et le financement de projets associatifs.

D'autres actions sont régulièrement conduites :

- invitations des enfants participant aux différents cycles d'apprentissage du hockey : invitation à un match des Lions permettant aux jeunes de voir à l'œuvre des joueurs professionnels ; invitations des jeunes de clubs sportifs à l'occasion d'événements particuliers comme le Winter game au Grand Stade le 30 décembre 2016 (match de hockey LHC Les Lions contre Grenoble),

- organisation de séances de découverte et sensibilisation, avec des contenus pédagogiques adaptés (personnel qualifié avec la présence d'un entraîneur breveté d'Etat),

- programme "Opération groupes" : lors de chaque match à domicile, les Lions cèdent une partie de leur billetterie à des associations culturelles et sportives venant découvrir le hockey sur glace. Une partie du prix du billet est reversé aux associations pour financer leur fonctionnement au quotidien. Chaque association est également mise à l'honneur lors de cette rencontre,

- programme "50/50" : lors de chaque match à domicile, une loterie est mise en place avec une association culturelle ou sportive. Le principe est simple : 50 % de la somme mise par les spectateurs est reversée à un spectateur, sous la forme d'un bon d'achat chez un partenaire du club et l'autre est reversée à l'association ayant participé à ce programme.

2° - Actions de sensibilisation et d'insertion auprès de l'association Lyon hockey club

Dans le cadre du développement du hockey amateur seront entreprises les actions suivantes :

- des venues régulières des joueurs professionnels, lors des entraînements, matchs et autres manifestations organisées par l'association Lyon hockey club afin de véhiculer les valeurs du club et du hockey auprès des plus jeunes,

- les soirées de matchs des Lions ont été utilisées pour promouvoir le hockey Jeune et loisir dans sa globalité avec, pour objectif, de densifier la base de pratiquants et d'amener les plus jeunes à la pratique du sport. Les jeunes joueurs de l'association Lyon hockey club sont alors, après les matchs, en contact avec les joueurs de l'équipe professionnelle.

3° - L'Ice hockey academy

Après avoir connu un franc succès lors de l'hiver 2015-2016 avec près de 10 000 enfants accueillis, l'Ice hockey academy sera reconduite en 2016-2017. Il s'agit d'inviter des enfants âgés de 6 à 10 ans à découvrir les joies de la glisse et à s'initier à la pratique du hockey sur glace, sur la patinoire mobile du LHC Les Lions, en compagnie des joueurs de l'équipe professionnelle.

Cette saison, 3 étapes ont été programmées :

- place des Brotteaux pour le Village des Neiges, début novembre,
- parc OL, Décines Charpieu, du 27 novembre au 31 décembre 2016,
- centre commercial Confluence, du 9 au 23 février 2017.

Le temps d'une séance avec les joueurs de l'équipe 1, les jeunes peuvent apprécier les grands principes du sport : respect des autres et des règles.

4° - Actions de sensibilisation auprès des supporters - sécurité du public et de l'enceinte sportive

Le club du LHC a également travaillé sur la question de la sécurité et de la qualité de la réception des spectateurs au sein de la patinoire Charlemagne.

Avec plus de 3 000 spectateurs en moyenne (l'affluence moyenne est la seconde de France) et près de 250 abonnés, la réception et le bien-être des spectateurs et abonnés sont des axes majeurs de développement du club. 3 points principaux sont ciblés :

- information des abonnés : l'ensemble des abonnés ont été réunis le 13 septembre 2015 et sont depuis informés des évolutions des règles de sécurité, lorsque cela s'avère nécessaire. Outre les informations relatives à l'équipe et au club, l'information a été largement axée sur les conditions d'accès à la patinoire Charlemagne, sur les règles de sécurité et la charte des supporters édictée par la Fédération française de hockey sur glace (FFHG),

- la sécurité dans l'enceinte de la patinoire : afin de permettre à l'ensemble du public de pouvoir circuler et assister sereinement aux rencontres des Lions, le club a renforcé l'accueil et l'accompagnement des spectateurs pour faciliter l'accès à la patinoire et accroître la sécurité dans l'enceinte sportive. Les conditions de sécurité propres à l'état d'urgence (depuis le 13 novembre 2015) sont bien entendu scrupuleusement respectées.

Au-delà de ces actions, le club sportif (SASP et/ou association) pourra être sollicité dans le cadre d'actions conduites par la Métropole et à la demande de cette dernière : présence, dans la mesure du possible, de joueurs de l'équipe professionnelle dans les quartiers lors de manifestations sportives, événementielles ou caritatives.

V - Budget des actions pour la saison 2016-2017

Thématique	Libellé action	Montant (en €)
participation à l'animation	places pour les matchs destinées aux écoles et associations	3 500
	venue d'écoles lors des entraînements des Lions - rencontre avec les joueurs	1 500
actions de sensibilisation et d'insertion auprès de l'association Lyon hockey club	venue des joueurs professionnels	3 000
	invitation pour les équipes Jeunes lors de la soirée LHC	4 000
opération Ice hockey academy - création d'une patinoire servant à la découverte du hockey - 10 000 jeunes	mise à disposition de personnel	9 000
	achat de matériel sportif	3 000
	achat de billetterie/découverte	5 000
	mise en place d'une patinoire mobile artificielle	25 000
	promotion auprès des écoles/impression livrets pédagogiques	1 000
	mise à disposition du personnel LHC Les Lions pour le management de l'opération	1 500
actions de sensibilisation auprès des supporters/sécurité du public	soirée de présentation de la saison aux abonnés	2 500
	action de formation sur site	8 000
	achat de places de matchs à l'extérieur	10 000
	Total	77 000 €

Evaluation de l'impact : la SASP rendra compte de ses activités dans un rapport annuel détaillé dont les éléments sont précisés dans la convention et renseignera quelques indicateurs simples pour assurer un suivi des actions prévues (nombre d'opérations conduites, lieux de ces opérations, dates, publics cibles, chiffres de fréquentation).

La Métropole est sollicitée pour apporter son soutien à la SASP LHC Les Lions, pour la prise en charge des missions d'intérêt général décrites ci-dessus, à hauteur de 77 000 €.

Les actions engagées feront l'objet d'une convention qui respecte la liberté d'initiative et l'autonomie du club sportif et permet le contrôle de l'utilisation de l'aide publique ;

Vu ledit dossier ;

Vu les documents mentionnés à l'article R 113-3 du code du sport ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 77 000 € au profit de la société anonyme sportive et professionnelle (SASP) Lyon hockey club Les Lions (LHC) pour ses missions d'intérêt général dans le cadre de la saison 2016-2017,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la SASP LHC Les Lions définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 324 - opération n° 0P39O5254.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2017.